

Signature de la convention entre la FFB et la Ville de Sevran 6 juillet 2018

La Ville de Sevran et la FFB (Fédération Française du Bâtiment) Grand Paris ont signé vendredi 6 juillet 2018, la première convention au sein du Grand Paris relative aux bonnes pratiques pour les marchés publics...

Vendredi 6 juillet, la Ville de Sevran et la FFB (Fédération Française du Bâtiment) Grand Paris ont signé la première convention au sein du Grand Paris relative aux bonnes pratiques pour les marchés publics afin de favoriser l'accès des TPE (Très Petites Entreprises)/PME (Petites et les Moyennes Entreprises) du Bâtiment à la commande publique.

La Ville de Sevran s'engage à lutter contre les mauvaises pratiques qui pénalisent les TPE/PME du Bâtiment lorsqu'elles répondent à des marchés publics. La convention porte sur plusieurs aspects essentiels : encadrement de la sous-traitance, lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement, rappel de l'obligation du port de la carte BTP, interdiction des avenants à zéro euro, rappel des délais de paiement, etc.

Elle vise également à éliminer les offres anormalement basses, en exigeant des candidats qu'ils justifient les prix et les coûts proposés lorsque ceux-ci semblent anormalement bas eu égard aux travaux à réaliser.

La convention entérine aussi le fait de prendre en compte l'apprentissage comme un des critères répondant aux clauses d'insertion sociale.

Philippe Servalli, vice-président de la FFB Grand Paris : « La lutte contre les offres anormalement basses et l'accès aux TPE PME est une priorité pour les entreprises du Bâtiment. L'engagement de la Ville de Sevran est un signal fort pour notre secteur. »

Stéphane Blanchet, maire de Sevran : " Notre ville se réjouit d'être la première à signer cette convention de bonnes pratiques pour les marchés publics avec la FFB. Cette dernière nous permettra notamment d'associer plus encore les entreprises locales dans le développement territorial".

Publié le 10 juillet 2018